Valence (26) : trois détenus remis en liberté, faute d'escorte pour les emmener au tribunal

28/04/2021 à 10h51



Il s'agit d'un dysfonctionnement majeur d'après un magistrat qui souhaite rester anonyme. Ce lundi 26 Avril le Covid-19 est venu télescoper l'organisation de la Justice quotidienne au tribunal de Valence.

Trois hommes, qui avaient été incarcérés les jours précédents, pour des faits de trafic de stupéfiant ou de violences conjugales devaient être jugés en comparution immédiate. Une procédure rapide qui doit se tenir dans des délais courts.

Mais lundi il n'y a eu personne pour extraire ces trois hommes du centre pénitentiaire de Valence et les escorter jusqu'au tribunal. Cette mission est assurée depuis novembre 2017 dans la Drôme par les agents de l'ARPEJ, l'Autorité de Régulation et de Programmation des Extractions Judiciaires, un service de l'administration pénitentiaire **qui dépend donc du ministère de la Justice**.

« *Lundi notre capacité opérationnelle, en raison des malades que nous avons et des cas contacts, ne nous permettait pas d'assurer cette mission* », a déclaré le directeur de la police dans la Drôme, Noël Fayet, au micro de France Bleu, assumant

un choix « *rare* ». « *Depuis le début de l'année, nous avons consacré plus d'heures à ces missions d'extraction qu'au contrôle routier par exemple* », a-t-il ajouté

[…]

Ils vont être convoqués pour l'audience de comparution immédiate du 31 mai. Se présenteront ils d'eux même ce jour là à l'audience ? C'est une des questions. Mais la priorité du parquet de Valence est surtout de protéger les victimes d'ici là. Deux des trois détenus devaient comparaitre pour des faits de violences conjugales, les compagnes victimes vont peut-être pouvoir bénéficier d'un "téléphone grave danger" en attendant que les procès puissent se tenir.

[…]

France Bleu / Le Parisien